

tement qu'il se pourra de la manière dont le Sr. Tcheng leur compatriote, qui est retourné à la Chine, il y a 3 ans, s'est comporté à son arrivée à Canton, et de suivre la même route que luy s'ils apprennent qu'il n'y a éprouvé aucune difficulté ; il est très essentiel pour la tranquillité du Sr. Ko et du Sr. Yang et pour le succès de tout ce qu'ils se proposent d'avantageux pour les deux états de la Chine et de la France de ne rien faire qui puisse donner lieu à des plaintes de la part du gouvernement chinois ; on comprend que cette observation a lieu pour tous les objets de la présente instruction sans qu'il soit besoin de la répéter ailleurs. »

On leur trace un véritable programme pour le moment de leur arrivée à Pe-king :

« Après avoir rempli tous les devoirs que la nature, les loix à la Chine et les bienséances exigent d'eux, le Sr. Ko et le Sr. Yang songeront efficacement à profiter des lumières qu'ils ont acquis en France dans la vue d'être réciproquement utiles à la nation chinoise et à la nation françoise. Mais comme ils ne sauroient suffire d'eux-mêmes à la connoissance de tout ce qui leur est nécessaire pour remplir ces objets, ils doivent chercher soigneusement à former des liaisons différentes et analogues aux connoissances de différente espèce qu'il leur est essentiel d'acquérir à la Chine pour les comparer avec celles qu'ils ont pris en France ; ou recueillir celles des objets et des avis dont ils n'auront point entendu parler en France et dont ils croiroient que la France se trouveroit ignorer et à cet égard on les exhorte à ne se faire aucune peine sur la crainte qu'ils pourroient avoir ou de paroître minutieux, ou de taxer la France d'ignorer